Association « Bon Pied Bon Œil »
Bd de Varsovie Bat25 n°6
62400 BÉTHUNE

FICHE ADHÉSION - 2023-2024

TOUT DOSSIER INCOMPLET, NE SERA PAS PRIS EN COMPTE. Date limite le 15/12/2023 pour les renouvellements.

NOM : …….. Prénom : …….……

Date de naissance : ……/……/……

Adresse : ……..

……

Téléphone : …… - ……..…… E-mail : ……

Veuillez cocher la ou les cases qui vous concernent :

2 FORMULES D'ADHESION au choix	Individuelle	
1/ **Adhésion simple** *(Cotisation BPBO sans licence)*	☐ 15,00€ /pers	
2/ **Adhésion** *(Licence-assurance FFRandonnée+ Cotisation BPBO*	☐ 45,25 € *30,25€ (FFRP) +15€ (BPBO)*	☐ **Familiale** **FFRP:60,30€** BPBO : 15€/pers
Facultatif: Abonnement magazine ***Rando Passion*** *- 4 nos / an* *Uniquement pour les adhésions avec licence FFRP*	☐ 10 €	

Membres de la famille rattachés à la licence familiale :

Nom	Prénom	Date de naissance	N° licence

Montant de votre paiement :

☐ **Espèces**
☐ **Paiement par chèque : Banque et N° du chèque :**
à l'ordre de « Bon Pied Bon Œil » écrit en toutes lettres

ADRESSEZ VOTRE DOSSIER COMPLET, COMPRENANT : fiche d'adhésion+ le règlement intérieur au verso signé + questionnaire santé et une attestation sur l'honneur de posséder une assurance RC (pour les adhésions simples uniquement)

Trésorier : Jacky Labitte 25 rue du Haut marais- 62232 Vendin les-Béthune 0610204222 ou
Trésorière adjointe : Sabine Maquet, 1, rue Saint Louis-62400 Béthune 0619683084
Fait à …….. Le …….

Signature [précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé

REGLEMENT INTERIEUR
2023- 2024

Adhésions du 01/09 au 15/12/2023 pour les renouvellements.

1-Pour participer, il est obligatoire d'être à jour de son adhésion annuelle. Sorties organisées toute l'année (12 mois), Randos matinales les dimanches -Sorties à la journée - Rando du Mardi- Séjours.
2- Respecter le protocole sanitaire et de distanciation Covid19 lors des activités rando, des réunions.
3a- L'adhésion annuelle BPBO vous est proposée sous 2 formules :

- ✓ **Adhésion simple :**Joindre obligatoirement l'attestation « couverture Responsabilité Civile ». Vous n'avez pas les avantages (assurance, partenaires, formations, excursion qu'offrent la FFRandonnée).
- ✓ **L'adhésion avec licence-assurance FFRandonnée** :Accident corporel IRA (individuelle),FRA (familiale)

3b--Toute personne adhérant en cours d'année, paiera le montant total de la cotisation
3c- Le questionnaire santé sera rempli et ne relève que de votre seule responsabilité. Une attestation sur l'honneur de posséder une assurance RC est exigée pour les adhérent(es non licencié(e)s.
3d. - Les licenciés FFRP externes à BPBO participant aux activités de BPBO doivent prendre une adhésion annuelle à BPBO
4a- A titre d'essai, les participants « ponctuels » non licenciés, peuvent participer à 2 sorties, moyennant une participation de 1,50€. Au-delà, ils devront prendre l'adhésion BPBO. Ils n'ont pas les avantages des adhérents (séjours rando. Formations, partenaires FFRandonnée).
4b- Les licenciés externes « ponctuels » : 1€ / sortie
5-Un équipement sera demandé : chaussures de marche et non « tennis, semelles plates, fines, sac à dos, vêtement de pluie, trousse de secours personnelle … Lors des séjours rando, chaque participant doit prévoir : un traitement personnel pour les douleurs existantes ou déjà vécues (douleurs musculaires, …). Prévoir sa trousse de secours.
6- **Séjour rando** :**S'inscrire, c'est s'engager**. En cas de désistement, prévenir rapidement l'organisateur du séjour. Aucun remboursement, à moins que vous trouviez un remplaçant avec sa cotisation à jour. Il dépendra aussi des recours auprès des prestataires.
7- **Covoiturage** : Place De Gaulle pour les randonnées du mardi (confirmé par la ou le guide). Pour les randonnées du dimanche : contacter l'organisateur.
2 formules de calcul du remboursement (par personne) au conducteur, Aller+Retour
✓ Nombre de km inférieur à 100km : Nombre de km x par l'indice « 0,15 euros » / Nombre de passagers
✓ Nombre de km supérieur à 100km : Nombre de litres utilisés x prix du litre + 10% (usure, entretien du véhicule...) + frais de péage éventuels / Nombre de passagers
8a- Au cours des sorties, chacun doit être juge de ses possibilités physiques et doit être capable de décider de sa participation ou pas afin de ne pas en perturber le déroulement. BPBO dégage toute responsabilité pour les personnes qui ne suivent pas l'accompagnateur ou qui décident de rentrer seules sur le lieu de départ hors programme établi par l'accompagnateur
8b-Tous les participants devront rester groupés et suivront l'intégralité du parcours prévu. En cas de problème majeur, le responsable de la sortie prendra les mesures qui s'imposent. Le non-respect des consignes données pourra entraîner l'exclusion du ou des adhérents concernés.
8c- Participer à une randonnée entraîne des obligations : respecter les récoltes, refermer les clôtures, ramasser ses déchets…
9- Frais de remboursement « repérages »au-delà de 100km A+R. Fiche à compléter, à retourner au trésorier, avec facture**, une fois la randonnée effectuée.**
10- La programmation des sorties sera proposée par le responsable qui se réserve le droit d'annuler la sortie (même la veille) en cas de problème majeur, notamment de mauvais temps. Il est impératif de s'inscrire aux sorties auprès de l'organisateur au plus tard la veille 18h.
11 -Le règlement sera réactualisé par les membres du bureau élus lors de l'AG du 14/10/2023.
12- Les montants de cotisation BPBO évoluent suivant le montant de la licence fixée par la FFRandonnée et suivant le fonctionnement de l'association BPBO
13- Le calendrier est consultable sur le site de BPBO, géré par Aurélie PILLIEZ,
http://bonpiedbonoeil62.sportsregions.fr
.

Les bulletins d'adhésion « complets » sont retournés à :
Jacky Labitte, 25 rue du Haut marais- 62232 Vendin - Tel : 06 10 20 42 22 - Email jacky.labitte@outlook.fr ou Sabine Maquet, 1 rue Saint Louis 62400 Béthune

Date et signature de l'adhérent(e) :

Lu et approuvé :

Questionnaire de santé pour l'année 2023-2024

Les réponses ne relèvent que de votre seule responsabilité	**OUI**	**NON**
Ressentez-vous un manque de force, une raideur, suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire, une douleur dans la poitrine ?		
Votre pratique sportive a-t-elle été interrompue pour raison de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre la randonnée pédestre ?		

Je soussigné(e), Mme/M
……

- Atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions : Je fournis ce questionnaire à BPBO.
- Atteste avoir répondu **OUI** à une ou plusieurs questions : Je fournis un certificat médical, **« Apte à la randonnée pédestre. »**

Date et signature

Attestation d'assurance, responsabilité civile, uniquement pour les non licencié(e)s

J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une garantie de responsabilité civile auprès de mon assurance pour l'année 2023/2024.

Nom de l'assurance …….
Numéro sociétaire …….
Adresse ……

Date et signature